GUERISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS.

BAGUES GALVANIQUES

DU Dr. CHRISTIE.

CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES,

FLUIDE GALVANIQUE.

Les preuves de la puissance énergique du galvanisme deviennent chaque jour plus nombreuses. Dans la ville de New-York seule, plus de HUIT MILLE PERSONNES, en moins d'une année, ont été complètement guéries de maladies chroniques très douloureuses, qui avaient résisté aux moyens les plus puissants de la médecine.

Les certificats suivans ont été pris au hasard parmi une masse de documens du même genre.

EPILEPSIE & PALPITATIONS.

Le Rev. John Bristed, gendre de John Jacob Astor de New York, pasteur de l'église Episcopale de Bristol, R. Island, était depuis longtemps sujet à de violentes attaques d'épilepsie, suivies de palpitations. Pendant trois années, le malade avait été obligé d'abandonner l'église et ses devoirs. Après avoir eu recours aux bagues, aux bandages et au fluide, M. Bristed s'est trouvé beaucoup mieux. Sa santé revient, et tout symptôme d'épilepsie a disparu.

GOUTTE ET RHUMATISMES.

Dr. Christie, je dois attribuer ma guérison à la puissance de vos articles galvaniques, puisque j'avais en vain essayé tous les remèdes. C'est à leur usage que je dois d'être guerie de la goutte, accompagnée de douleurs rhumatismales et d'une grande débilité de nerfs.

MARIE JACKSON,
100 Bank st. New-York.

Madame M. Jackson est parente du major M. M. Noah, écrivain bien connu à New-York, qui atteste la vérité de son certificat.

APPOPLEXIE ET PARALYSIE.

Le capitaine Tornes, No. 70, rue Bridge, Brooklyn, est dans sa 70ème année. Sa santé était fort bonne, mais depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin, il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. Lorsqu'il survint à lui, il s'aperçut qu'une partie de son côté droit était privé de vie. Ses médecins l'ayant examiné prononcèrent qu'il était atteint d'apoplexie et de paralysie combinées. Ses amis lui persuadèrent alors d'essayer le fluide magnétique; on lui acheta une paire de bagues, avec bandages et une bouteille de fluide. Vingt-quatre heures après avoir fait la première application, il y avait déjà retour à la vie dans les parties frappées de paralysie; la transpiration reprenait son cours. Cinq jours plus tard, le malade pouvait lever le bras et se servir de la main; en trois semaines il marchait seul. Il y a déjà six mois que le capitaine Tornes est remis sur pied, aucun symptôme d'apoplexie n'a reparu, et le malade jouit du plein exercice de ses facultés.

☞ Le public doit se défier des nombreuses contrefaçons. Le Dr. Christie n'a qu'un *seul* agent dans chaque ville de l'Union. A la Nouvelle-Orléans, cet agent est la maison GUION & Co,
3 sept—1m Coin des rues Canal et St-Charles.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(PENSIONNAT-EXTERNAT.)

Fondée en 1838 par Madame Leiris,

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé:

Le FRANÇAIS, L'HISTOIRE, la LITTERATURE, L'ARITHMETIQUE et les élémens de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.

L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les EXAMENS de MUSIQUE ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,		par mois,	$25
Do.	do. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,			16
Externes,			11
Piano,			12
Solfège,			3

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR Mme GRANET,

AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pour vue de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément, rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire aux continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Citer, Feilhard, Norès et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Boca, d'une avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks.

6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES

DIRIGÉE PAR Mme. **F. ARPIN.**

Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St. Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

Mme F. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi-pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme F. Arpin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues, en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, l'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTERATURE, les ELEMENS des sciences qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme F. Arpin se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. Orton, professeur de langue et de littérature anglaise. F. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme. F. BOYER dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui ne répondent plus particulièrement; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que Mme F. Arpin fera. Ces cours embrasseront les diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 11 sept

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

ENCOIGNURE ROYALE ET HÔPITAL.—NLLE-ORLEANS.

CETTE INSTITUTION est située dans un quartier tranquille et agréable, de la première municipalité. La maison vient d'être entièrement réparée: et on y a fait toutes les améliorations qui peuvent convenir à un établissement de ce genre. Les dortoirs sont vastes et bien aérés, et les salles d'études propres et commodes.

Dès la fondation de cette institution, tous les efforts du principal ont eu constamment pour but de rendre la langue anglaise familière à tous les élèves dont elle n'est pas la langue maternelle; et les résultats qui ont été obtenus jusqu'à ce jour, sont un encouragement pour ne jamais dévier de la route qu'on a suivie. Il y a maintenant trois professeurs d'anglais attachés à l'établissement, et les classes anglaises ont lieu deux fois par jour.

Cependant le directeur convaincu que la langue française doit faire partie d'une bonne éducation, ne néglige rien pour qu'elle soit bien enseignée dans son institution, et afin de réussir dans l'accomplissement de ses vues, il vient de confier les classes supérieures aux soins de M. L. Caboche connu depuis longtemps dans cette ville.

Le cours d'études du FRANKLIN HIGH SCHOOL, embrasse toutes les branches qui constituent une éducation solide et accomplie.

Les professeurs sont:—MM. Lewis Elkin, Stephen Gay, G. H. Bissell, L. Caboche, F. Dugay, R. Fuentes, pour les langues et les sciences; MM. Canova et H. Debrueys, pour le dessin et la musique.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Les pensionnaires vivent en famille avec M. Elkin; ils sont l'objet de ses soins particuliers, et de ceux des dames attachées à l'établissement.

CONDITIONS

Les pensionnaires	$20 tout compris.	
Les demi pensionnaires,	$15	id.
Les externes.... $8, $8 et $10, suivant leur âge.		

20 sept

Institution Classique et Commerciale

DE

G. BOYER,

No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement: elle est tout à la fois sévère et modérée, et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.

16 oct

Marchandises Sèches, Habillemens, etc.

Le soussigné a reçu et ouvre en ce moment un vaste assortiment d'habillements fins et communs, faits expressément pour ce marché, et consistant en partie de:

Habits paletots et levites superfins, pour hommes.	
Habits paletots, do chamois et tweed	do.
Paletots et levites et Flushing et pilote,	do.
Sacs en tweeds unis et fantaisie,	do.
Levites et sacs en Kentucky jeans et satinets	do.
Levites et sacs en casimir fantaisie,	do.
Gilets ronds en drap et satinet,	do.
Pantalons en drap, satinet et casimir,	do.

Levites en drap pilote gros bleu et vert et en couvertures, gilets monkeys, matelotes, gilets satin noir, idem thibet et casimir, idem satin à dessins, ainsi qu'un bel assortiment d'habillements faits expressément pour les marins et écossais, [illegible] en chemises flanelle bleues, cols étoilés, idem twilled rouge et caleçons; chapeaux cirés; casquettes vernis, etc. etc.

Chemises de peau et caleçons en laine d'agneau, mérinos et tricot, idem en cotonnade [illegible], gris et brune, bas et chaussettes en laine et [illegible] [illegible], [illegible] en laine [illegible], gants, bretelles, [illegible] [illegible] [illegible].

Les détaillans de la campagne et de la ville feront bien de venir examiner ce stock avant de faire leurs achats ailleurs.

JOHN BELLOW Jr.,
No. 8, rue du Canal

20 oct

[illegible]

Les personnes ayant des [illegible] [illegible]

Abat, Pelissa et Albert	Lecerf, [illegible]
Auray, L. A.	Leroy, [illegible]
André, Charles	Langlois, Denis
B	Lefort, Louis
Barrat, Jacques Marie	Littée, Amelia Mlle
Barth, Louis	Lacouture, Dme
Benoit, J. Bte. dit Alfred	Lavenne,
Boucart, Just	M
Bouscher, Eugène	Masse, Pierre
Bollot, Constant Edme	Margot, Charles
C	Miard, Eugène, dit Lamare
Cherry, Joseph Victor	Mabel, La. fils
Chavariberye, Jacques	Mallié, B. Da
D	Martin, Pierre et Alphonse
Dacla, Louis	Marrionneau, Alexandre
Daubrée,	Maignan, Vve. née Mathilde
Dufour, Archimède Joseph	Meteyer, Aîné
Dusrnut, Pierre Sicaire	Murphy, Edouard
Duthil, Pierre	P
Dussumier, André	Pêtre, Elisabeth
DesDunes, Arcueil, Veuve	Perrin, François
Dérhaud, Adolphe	Pène, Jean Marie
D'Usson, de St-Soupplet	Populus, les époux
F	R
Fros, Pierre Jn. Alexandre	Rousselin, les époux
Fabas, Bernard dit Paul	Ricaud, Joseph Joachim
Foucaud, Veuve née Quey-[riaux]	S
G	Sauges, Charles Alphonse
Gauthier, Anathase	Schulz, Jacob
Garraud, Armand	T
Gaschet de L'isle, les époux	Thiot, Aglaé Mlle
H	Tétard, Rémi
Hamelin, Antoine Ponce Pé-[lix]	V
Hatrel, Dme	Viavant, Augustin
J	Vandegriff, les époux
Jannin, Claude François	Verneuilh, Adrien et Pierre [Benjamin]
Jung, Chrétien	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

6 octobre

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de mercredi, 5 octobre 1846.

RESOLU, que les personnes ayant des propriétés situées dans cette municipalité, à partir de la rue du Canal au canal Carondelet et de la rue Claiborne à la rue Prieur, sont et demeurent tenues de les faire entourer dans un délai de trois mois, et à défaut par lesdits propriétaires de se conformer aux dispositions de cette résolution, ils seront passibles d'une amende de dix à vingt-cinq piastres pour chaque jour de contravention après le délai fixé; ladite amende recouvrable pardevant tout tribunal compétent au profit de cette municipalité.

[Signé] JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 9 octobre 1846.

[Signé] A. D. CLOSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

A. MAZUREAU, Secrétaire.

23 oct

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.

AU No. 27, RUE DE LA DOUANE, ET No. 26, RUE DE CHARTRES.

(*Entrée par l'une ou l'autre rue.*)

EN outre de notre assortiment, nous avons reçu par le navire Vicksburg (qui vient d'arriver) un grand stock de TAPIS achetés tout récemment à des prix extrêmement bas. Nous offrons en ce moment, en vente, une grande variété de tapis à meilleur marché que tout ce qui a été offert jusqu'ici. Cette variété de tapis, aux prix de 30 cents et au-dessus, est de tous les goûts, et mérite d'être vue par ceux qui ont besoin de cet article; elle consiste en:

Tapis anglais, genre de Bruxelles, supérieurs et d'un dessin tout nouveau;

Tapis à trois plis, en grandes variétés, nouveaux dessins et très beaux, quelques-uns à aussi bas que $1;

Ingrains extra-superfins, dessins de cette année et de couleurs très-riches;

Idem superfins, fins et communs;

Idem en coton et lin;

Idem vénitiens, damassés, à dessins, croisés et à simples raies;

Idem épais à petits dessins, pour salles et églises;

Tapis en baize, d'une yarde et deumi et de 3 yardes,

Tapis de pieds, chenilles, garnis et Arminster;

Paillasson, toile cirée pour plancher, bandes, &c.

Ainsi que des tapis damassés, en laine et coton, riches et bien beaux, d'une aune et quart de large, à des prix aussi bas que $1.

Toute espèce de toiles, telles que linge de table, toile à draps, à chemises, serviettes, &c. à vendre à bas prix, par

DAMERON, THOMPSON & Co.,
9 sept 26, rue de Chartres, et 27, rue Douane.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre pour du **comptant**, à des prix très modérés:

Indienne française, nouveauté;
Mantelets en moire et en pékin;
Visites en moire et en pékin;
Cols brodés en mousseline;
Cols brodés au crochet en jaconat;
Etoffes damassées pour rideaux en tous genres;
Indiennes pour rideaux unies, damassées, brochées, et à raies satinées;
Un grand assortiment de satin unis, moirés et rayée, depuis 5/8 de large jusqu'à 1 1/8 aune;
Plumeau en plumes grises, blondes et en couleur;
Merinos français en couleur;
Mousseline laine imprimée, nouveauté;
Cachemire d'Ecosse imprimé;
Mousseline laine en couleurs unies;
Barège imprimée, nouveauté;
Percale blanche brochée;
Mérinos et mousseline laine noire, en 5/4;
Couvertures laine, merinos, pour grands lits;
Couvertures en molleton, pour grands et petits lits;
Courtepointes blanches en piqué Marseillais;
Flanelle française croisée et unie, très fine;
Flanelle ordinaire, jaune, rouge, verte et blanche;
Gants chevreaux supérieurs, pour dames et fillettes;
Châles Victoria, pure laine; Agrémens, franges et passementerie en tous genres; châles, indiennes imprimées; imitation madras; casquettes en drap pour enfans; corsets sans coutures; pommade et crème de Perse; beaux foulards pour hommes, soie à coudre d'Italie; drap noir de Sedan; un bel assortiment de bonneterie en laine et en coton; un grand assortiment d'articles pour deuil; bas français bleus et gris; et une quantité d'autres articles trop longs à détailler.

D. B. MACARTY,
9 oct 238, rue Bourbon

MARCHANDISES NOUVELLES.

REÇU récemment par C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, les Marchandises fraîches ci-après dénommées, des dernières importations et des plus nouveaux goûts:—

Cachemires de Paris, extra-riches;
Mousselines de laine, dito;
Cachemires très-riches, prix moyens;
Splendides calicots, de Paris;
Cachemires riches, imitation écossais;

Cinq caisses calicots américains; shalls soie riches; cravates dito; une caisse rideaux en mousseline; cotons damassés et unis, en couleur, pour rideaux; mousseline fine, à raies et à carreaux, pour moustiquaires; cravates pour dames; gants chevreaux de première qualité.

AUSSI—Pour clore et à très-bas prix:—Un envoi de baréges riches, couleurs foncées; un envoi de toile d'Irlande, véritable, ainsi qu'un assortiment de marchandises de fonds, convenables pour les familles et l'usage des habitants.

26 sept

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding Row.)

Entre les rues de la Vieille Levée et de Chartres,

Manufacture No. 288, Broadway street, Newark (New-Jersey.)

ONT reçu par les navires Louisville, Wabash, Vicksburg, Oswego, Union et Queen Victoria, et offrent à vendre A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS, POUR DU COMPTANT SEULEMENT, OU L'EQUIVALENT, l'assortiment ci après, de

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Gilets à manches en kersey, à la monkey; gilets ronds et pantalons; surtouts, paletots et gilets en flushing bleu, en peau de Lyon, en couvertures bleues et vertes, et en couvertures de Feit; gilets de dessous en satinet noir et épais, croisés; chemises en flanelle rouge croisée, hickory et twills stripes; idem en coton blanc et écru, et en toile; 300 douzaines chaussettes tricotées à la campagne du Vermont.

Articles pour la ville et les détaillans de la campagne.

HABITS, PALETOTS, SACS, en Bourguignote ou enveloppes à l'épreuve de l'eau, drap noir et fantaisie, Saxe Cobourg, draps anglais, français et du pays, drap Joinville et autres; levites, habits et surtouts en drap noir français, anglais, allemand et américain.

PANTALONS.—En chamois noir, casimir, à raies et à carreaux, en casimir de fantaisie, en satinet croisé-de fantaisie, noirs et noirs mélangé.

GILETS.—De style, à col droit, à col en rouleau, idem double croisé et à col à rouleau, à la Robespierre, le tout fait en cachemire de fantaisie, cachemire noir, noir et bleu, satinet noir mélangé, velour noir et fantaisie, satin fantaisie et noir, et en valentienne de fantaisie.

Un grand assortiment de CHEMISES et CALEÇONS en toile, en coton avec devant en coton, en laine d'agneau tricotée, en mérinos, écrus et blancs; chemises en coton blanc et écru, caleçons; idem, en flanelle rouge et blanche; idem en toile rayée, en ginga fil et ginga coton et en mérinos rayé, chaussettes, bretelles, cols, mouchoirs en soie et batiste de tous genres.

Les habitans, marchands et détaillants, sont respectueusement invités à venir examiner les articles ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs.

Ils offrent à vendre presqu'au prix coûtant, le peu d'habillements d'été qui leur restent.

17t. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

EN magasin d'importations directes et à vendre:

150 barriques vin rouge de famille,
50 do do de Margaux et Lafitte,
100 barils vin blanc Sauterne,
200 caisses vin rouge,
50 do Vin blanc,
4 pipes Cognac,
80 barils whiskey rectifié,
50 do madère supérieur,
20 do Porto,
50 caisses huile de Nice.

Un assortiment de liqueurs, fruits à l'eau de vie &c.

12 oct F. LONGER, 15, Royale

COLLEGE MAÇONNIQUE DU KENTUCKY.

CETTE florissante institution comptant un nombre de deux-cents élèves, de neuf différents Etats de l'Union, à la seconde année collégiale qui vient de se terminer, a ouvert sa cinquième session, le troisième lundi de septembre dernier, sous la superintendance d'un corps de professeurs éminent, composé du

Revd. J. Randolph Finley, A. M., président et professeur de Philosophie,

De Charles E. Mathews, A. M., professeur de Mathématiques, d'Histoire naturelle &c.

De P. S. Ruter, A. M., professeur de langues anciennes et de Littérature.

De F. E. Zewiant, professeur de langues Modernes.

De Cephas Gregg, A. B. professeur adjoint de Mathématiques, département préparatoire.

De George W. Bibb, professeur de langues, département préparatoire.

Sous le patronage de la *Grande Loge du Kentucky* et exempt de tout contrôle ou d'esprit de secte religieuse, situé dans un des lieux les plus sains de l'Etat, (Lagrange, le siège du comté d'Oldham, Kentucky, à vingt-cinq milles de Louisville, et à huit milles de la Rivière Ohio) possède des pouvoirs universitaires [illegible] offre ces facilités à des prix de pension [illegible] modiques. Cette institution offrant des avantages particuliers, à des droits incontestables au patronage public, particulièrement dans le Sud et dans le Sud-Ouest. Pour de plus amples informations, s'adresser à

Rév. J. RANDOLPH FINLEY, A. M., président.
Par ordre de la Direction.

A. M. GAZLEY, secrétaire.

Lagrange, comté Oldham Kenty., 17 août 1846.

REFERENCES.—Dr. E. F. Watkins, John K. Chester, Esq., Memphis, Tenn.
Gen. Tappan, Vicksburg, Miss.
Geo. Quitman, Natchez, Miss.
Juge Elam et Amos Adams, Baton-Rouge, La.
Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence.
Mason Pilcher, près Franklin, Attakapas.
Rayburn, Scott & Co, Martin Owen & Co, Maunsel White & Co, capitaine Grayson, U. S. A., Louis Davigneaud, Esq., Nouvelle-Orléans.

JAMES G. BLAIR, agent à Rayburn, Scott & Co. 80 rue du Camp, Nlle.-Orléans.
6 oct—1m

SULFATE de Quinine—300 onces de sulphate de quinine français, en caisses de 50 onces, à vendre par
15 oct LEOPOLD JEANNET, 23, St. Louis

SULFATE de Quinine de "Parr"—300 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23, rue St. Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à convenance, par LEOPOLD JEANNET,
15 oct—5 23, rue St Louis

KIRSCH—50 caisses Kirsch de Vevois et Lecoultre, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23 St. Louis

DAMEJEANNES Françaises de 5 gallons, en débarquement du navire London, à vendre par
15 oct LEOPOLD JEANNET, 23 St. Louis

EAU-DE-VIE de Cognac—6 demi pipes vieille eau de vie de cognac, 1ère preuve, marque Castillon, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23, St. Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux:
[illegible]
16 oct D. LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

[illegible] PARISIENNE, [illegible] No. 40. Viennent de recevoir par le [illegible] Havre, un nouvel assortiment [illegible]:

[illegible]

Aussi un grand assortiment de garnitures, selles que [illegible], coiffes, coussins, etc.

REÇU les derniers navires du Havre, un nouvel assortiment de couverts argentés au galvanisme par les procédés de MM. de Roultz & Elkington, à vendre par les soussignés seuls agens des propriétaires brevetés. LOISON & SILVESTRE,
26 sept 36, Chartres

DROGUES—100 colis saleratus, alum, souffre, sel d'Epsom, couperose, etc. à vendre par
15 oct ROBERTS & HALL, 75 Magasins

THE NOIR—37 boites dernièrement reçue et à vendre par ROBERTS & HALL,
15 oct 75 Magasins

SERRURES Françaises—Numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23, St Louis

INDIGO de Guatemala—15 ceroons, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23 St. Louis

TOILE de coton pour voiles, tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 oct 23 St. Louis

EN débarquement du navire Probus, et à vendre par le soussigné:
100 caisses Absinthe Suisse, marque Yersin & Lecoultre; 100 caisses Vermicelli et Macaroni.
14 oct D. LANATA, 9 et 10, Jefferson.

CAFE de Rio—2500 sacs de première qualité, vert, Café de Rio, contenu dans des sacs doublés, à vendre par
14 oct J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

MARBRE—Un lot de Marbres pour monuments, plates et polies, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette
14 oct

SACS à Graine—10,000 sacs, de grandeurs assorties et de qualité supérieure, à vendre par J. W. STANTON & Co,
14 oct Encoignure Magasins et Lafayette

RIZ—25 tierçons de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Adèle, de Charleston, et à vendre par
14 oct B. VALLS, 26, Commune,

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
14 oct PIERRE POUTZ, 93, Douane.

A VENDRE—en débarquement du navire Narragansett, venant de Liverpool, 700 sacs sel. S'adresser à
14 oct PIERRE POUTZ, 93, Douane.

FERBLANC—21 boites de ferblanc en feuilles 1/3 X, en magasin et à vendre par GEO & R BUCHANAN & Co,
14 oct 64, Tchoupitoulas

CORDE ET FICELLE d'emballage—En main et à vendre par GEO & R BUCHANAN & Co,
14 oct 64, Tchoupitoulas

WHISKEY—30 barils whiskey Bourbon, en magasin et à vendre par GEO & R BUCHANAN & Co.
14 oct 64, Tchoupitoulas

EAU DE-VIE—50 barils eau-de-vie de pêche (Peach Brandy), en magasin et à vendre par GEO & R BUCHANAN & Co,
14 oct 64, Tchoupitoulas

UN poinçon de whiskey Irlandais (Irish-whiskey,) Bushmill, en magasin et à vendre par GEO & R BUCHANAN & Co,
14 oct 64, Tchoupitoulas

EN magasin et à vendre par le soussigné:—100 caisses Cerises à l'eau de vie, (nouvelle récolte), 90 caisses Prunes à dito; 12 do Fleur d'oranger; 20 caisses 50 à la caisse Sardines, demi boites (Rodel), nouvelle pêche; 10 do 50 boites à la caisse do. do.
3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep 20 St Louis

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep 20 St Louis

CAFE—100 sacs havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep 20 St Louis

CIGARES—50 milliers dit article supérieur, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
14 sep 20 St Louis

EAU DE-VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback:
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par LOISON & SILVESTRE,
26 sept 36, rue de Chartres

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve 20 quarts do do. à vendre par
4 aout—15 TH BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1833, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 90, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 90, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 90, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 90, Douane.

100 Boites Pates Truffes, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 90, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre,
56 do do Bauvajol,
37 do Kirsch.
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 Rue St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
25 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Yersin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

MERINE—50 barils 1ere qualite, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil Encoignure Royale et Orleans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

EN débarquement du navire Taïma, de Bordeaux
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois
40 barriques St Emilion No. 4,
24 milliers bouchons extra fins,
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil 103 Royale

SUCRE HAVANE—436 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

AMANDES—180 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42 Gravier

SUCRE—40 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par L. CANTIN,
1 sept 42, Gravier

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens. A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 52 Bienville

CAFE RIO—400 sacs excellent café fin vert, en double sacs, à vendre par J W STANTON & Co.
1 sept enc. Magasins et Lafayette

6 CAISSES meringues garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
20 ju NUMA LACOSTE, 103, Royale

VIN DE BORDEAUX—Graves, Montferrant, Queyries, Léognan, St-Estèphe, St-Julien, Léoville, Latour et Chateau Margaux, en barriques et en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

VIN BLANC—Haut-Barsac et Haut-Sauterne, en caisses, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

CHAMPAGNE—De tous les crus et qualités de MM. le marquis de Mussiac et de Louson, en grandes et demi bouteilles, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

LIQUEURS ASSORTIES—Absynthe, kirsch, curaçao et guignolet, à vendre par F. JORDY,
24 aout. No. 10, rue Conti.

FIGUES DE MALAGA—250 tambours à vendre par
17 oct B. VALLS, 26 Commune

CACAO DE GUAYAQUIL—50 sacs à vendre par
17 oct B VALLS, 26, Commune

TABAC DE LA HAVANE—150 balles, à vendre par
17 oct B. VALLS, 26, Commune

FOIN—225 balles foin du Nord, en débarquement du navire Bowditch, à vendre par J W STANTON & Co,
9 oct Enc. Magasins & Lafayette

CAFE de Rio—2,000 sacs fin vert, en sacs doubles et simples, à vendre par J W STANTON & Co,
9 oct Enc. Magasins et Lafayette

BLANC de Baleine—300 caisses New-Bedford, à vendre par J W STANTON & Co,
9 oct Enc. Magasins et Lafayette,

INDIGO—10 caisses indigo Manille, à vendre par J W STANTON & Co,
9 oct Enc. Magasins et Lafayette.

RUM de la Jamaïque quatrième preuve, en débarquement du navire Talleyrand et à vendre par
6 oct ROBERTS & HALL, 75, Magasins

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Arthémise, venant de Bordeaux:
48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St. Emilion No. 3,
A vendre par F & J LACOSTE,
30 sept 105, Royale

PORC—200 bls prime, à l'inspection de Wisburn, à vendre par JAMES & WOODRUFF,
30 sept 60, rue du Camp,

PORC—100 barils Soft Mess, à l'inspection à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
30 sep 60, Camp

PORC—100 bls Mess à l'inspection de Wisburn, à vendre par JAMES E WOODRUFF,
30 sep 60, Camp.

FARINE—100 barils des moulins de Quincy, en débarquement du vapeur Robert Morris, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
30 sept 60, Camp

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogènes, à vendre par les soussignés,
5 sept J. F. BERCIER & Co.
34, Vieille Levée

VINS de Bordeaux—30 barriques Pauillac Médoc, 70 barils Sauterne, reçus par le navire Pinson, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
5 sept 34, Vieille Levée

HUILE de blanc de baleine—300 gallons épurée, d'hiver, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—250 caisses de grandeurs, à vendre par J W STANTON & Co,
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

[illegible] Hartford [illegible]

14 sept—1an C. LAVERGNE, Agents.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.

Bureau No. 25, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER,—agent

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,636 66. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $750,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par

L. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

Nlle.-Orléans, 5 octobre 1846.

CETTE Institution a clos son année d'affaires hier. Toutes les personnes ayant des polices ouvertes, voudront bien les présenter pour qu'il en soit fait un règlement aussitôt que faire se pourra; et celles qui doivent sont priées de venir régler leurs comptes.

Le soussigné pense que les profits qui seront déclarés vers la fin de ce mois, seront plus forts que d'ordinaire.

5 oct—30f L. MATHEWS, agent

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie:

CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.

Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.

La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.

James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.

W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp

Référence: MM. Dick & Hill, 86, rue du Canal.
15 juil—1 an

Portraits au Daguerreotype

Galerie et Magasin d'appareils,

Encoignure de la rue du Camp et du Canal.—N.-O.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné.*

Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un article de journal. Ils sont garantis ne *jamais s'effacer.*

Les *matériaux* que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La *Chambre Obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité* à fixer l'*image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les *portraits d'enfans* et les *groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes* seulement de *pose* suffisant à reproduire l'image.

Nos *appartements* ont été supérieurement arrangés et nous ne nous épargnerons aucune peine pour complaire à ceux qui nous nous ont honorés et nous honoreront de leur *patronage*. Nous n'exigerons de rémunérations que d'autant que les *portraits* seront d'une ressemblance parfaite et satisferont à toutes les exigences.

Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons et d'épingles* (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des *portraits en Daguerréotype*. Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerréotype*, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail, *boites* de moyennes grandeurs et *plaques* (*de qualité supérieure*) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits*, dans la même proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des *Etats Unis* ou de l'Etranger. Nous retirerons tous connaissemens et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.

E. WHITE & Co.
6 oct—1 an Nouvelle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHEMISES FRANÇAISES,

Rue Bourbon, 276, entre Dumaine et St. Philippe.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 180, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 20 av—

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de tous d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.

4 fev—1an

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:

Lampes pour sucreries à huile.
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre.
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.

Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et n'exigent aucun soin.

S. MASPEREAU & Co,
rue Condé, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits:—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique.

AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.

S. MASPEREAU & Co,
8 sep—jsq la rue Condé, No. 22

Grates, Poeles, Cuisines.

LES soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans importés par eux, savoir:

600 grates assortis.
300 poêles do
350 cuisines do

Ils se chargeront du posage des grates, poêles et cuisines.

S. MASPEREAU & Co,
Rue Condé, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivans, importés par eux, savoir:

Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.

Les soussignés s'étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.

S. MASPEREAU & Co,
8 sep Rue Condé No. 22

Manufacture de Peinture.

OFFICE 16, RUE DU CANAL.

LE soussigné étant sur le point de monter sa machine dans quelques jours elle sera en pleine opération pour la manufacture de toute espèce de peinture, sèche et mêlée à l'huile, et mise en paquets d'une 1-2 livre à 500 livres.

Il manufacturera du blanc et du mastic mis en blagues ou en masses. Ses couleurs seront toujours fraîches et seront garanties aussi bonnes que celles manufacturées ailleurs. Ses prix seront modérés.

Le soussigné a en magasin les marchandises suivantes:

2000 Barrillets blanc de plomb.	3 Doux. diamants de vitrier,
2080 canettes couleurs assorties.	300 Barillets peinture verte,
10,000 blanc de plomb sec,	2500 Liv. vert français,
1700 Rouge de plomb.	1500 Do do américain,
1500 Litharge,	1700 Do do anglais,
70 Barils blanc,	20 Barils rouge,
20 Blanc de doreur,	20 Do rouge d'Espagne,
1500 Lbs. chrome jaune,	11 Ochre jaune,
1000 Tubes couleurs à l'huile,	1000 Liv. canna,
200 Bouteilles vernis fin,	500 Noir de fumée
100 Doz. brosses sèches et outils.	1200 Gateaux de couleurs,
	100 Vernis de copal,
30 Boites crayons,	500 Boites couleurs à eau,
40 paquets feuilles d'or,	10 Doux. canevas de toiles
5 Onces feuilles d'or pour dentiste,	20 Feuilles d'argent,
	10 Do d'étain,
	10 Bronze assortis,
1700 boites vernis de chassis,	3000 Verres à vitres épais

De plus, un grand et complet assortiment de couleurs d'outils, &c. nécessaires aux artistes, peintres pour maisons et enseignes, le soussigné les recevant constamment des meilleures manufactures des Etats-Unis, les vendra à des prix les plus modérés.

17 oct ROBT. CLANNON, 46, rue du Canal

DROGUES ET MEDICAMENS—En débarquement du Probus du Havre et à vendre par le soussigné:

Sulfate de quinine Pelletier, Pilules ferrugineuses de Vallée, pilules de santé. Dr Frank, capsules de Raquin, Poudre ferrugineuse, Quesneville,
Cigarettes en coco et ca. de Raspail,
Sirop anti phlogistique, de Briant, véritable
Sirop pectoral de Lamouroux; dito
Siropanti goutteux de Boubée, dito
Papier à cautère, pois d'iris,
Feuilles d'étain, feuilles paillon; lingotière en fer;
Fleurs de tilleul, fleurs camomille, fleurs de bourrache,
Essence de rose, dito de bigarade,
Essence camomille, dito de Valériane,
Essence d'amandes amères, dito jasmin,
Arséniate de potasse. Acide phosphorique cristallisée,
Valerianate de fer, do de zinc, do de quinine,
Rhubarbe Rapontic
Flacons bouchés à l'émery 1 et 2 onces,
Feuilles de digitale, grande et petite absinthe.

P. CUSACHS,
14 oct encoignure Condé et St. Philippe

CIGARES—3,000 Regalias Ugues,
20,000 do Figaro
14,000 do El Sol,
7,000 do Evidencia,
5,000 Dugues, Imperiales, Palma,
15,000 Canones Figaro,
4 barils picadura,
11 balles tabac Vuelta de Abajo.

En débarquement du brick F. Houle et à vendre par
16 aout B. VALLS, 26 Commune

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge.
100 demi do vin blanc.

AUSSI EN MAGASIN:

83 caisses prunes sèches en pobans.
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques.
4 demi pipe vieille eau-de-vie.
5 quarts do do Maglory, 1825.
80 barriques vin rouge, qualité supérieure.
30 do bon vin pour familles.

J. et J. TARDOS,
20 aout rue Conti, No. 15.

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest dans le plus bref délai, dans ses magasins incombustibles à l'épreuve du feu, nommés "Western, Pinegia, Union, Union, No. 2 et Branch," et dans ainsi autres [illegible] et magasins. Ayant beaucoup de moyens à leur disposition, ils peuvent en tout temps nettoyer et réemballer le charbon de la manière la plus expéditive, et au plus bas prix [illegible] [illegible] de tous genres, de la manière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui aurait des endommagés de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins.

Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 30,000 barils. EMERSON, TOURNE & Co,
15 juin 156, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire [illegible], venant de Marseille et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin rouge marque [illegible]
[illegible] paniers huile en bouteilles et demi-do,
[illegible]

[illegible]

16 oct [illegible], 26, rue St Louis

SULFATE de Quinine française, en caisses de 50 onces à vendre par LEOPOLD JEANNET,
15 sept 23, rue St Louis

AUX TEINTURES FRANÇAISES,

98 RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE CONTI,

Rue Toulouse, entre Chartres et Royale, et

280, rue Royale, entre Dumaine et St.-Philippe.

PERINAUD,

INFORME le public et les marchands de Nouvelle Orléans par suite de la grande quantité [illegible] lui sont confiés pour réparer, et pour la [illegible] tout habitant des quartiers [illegible] d'ouvrir [illegible] rue Chartres, [illegible] poignant aussi, et rue Toulouse entre Royale et Chartres.

La vogue qui lui ont fait [illegible] et les beaux [illegible] par la vapeur, et la perfection [illegible] apprêts, dont la supériorité ne laisse plus aucun doute, lui ont acquis sa nombreuse clientelle.

A cet effet, il recommande à Mesdames qui a marchandes en soin de ne pas se méprendre, n'ils désirent être bien servis, car lui seul possède dans ce pays les ouvriers, presses, cylindres mécaniques pour donner les apprêts de soie et tous les objets indispensables à cette exploitation.

Aussi l'extension qu'il donne à ce genre de travail le met à même de faire d'aussi grandes entreprises, et d'offrir la même résultat que dans les premières manufactures de France et des Etats-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elle auraient confiés à ceux qui exercent cette profession de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve.

TEINTURES ET NETTOYAGES

d'habillements pour hommes et dames, tels que:

Robes de Soie et Velours,	Paletots, Pantalons,
Cachemire, Satin,	Gilets, Redingottes,
Mérinos, Mousseline,	Manteaux, Cravattes,
Châles tous genres,	Garnitures Velours,
Blondes, Crêpes,	Toutes espèces d'étoffes
Rubans, Gants de soie,	d'ameublement,
Ombrelles, Voilettes,	Tapis, Rideaux.

Spécialité pour Deuil,

Noir fin garanti ne pas déteindre.

Chapeaux de paille blanchis et remis à la dernière mode. Etoffes noires, teintes en couleurs claires ou foncées. Teintures en pièces de Mérinos, Mousselines, Casimirs, Draps, etc.

Je préviens les personnes de ne remettre aucun objet qui leur serait demandé en mon nom, attendu qu'ayant eu à me plaindre des commis qui avaient cet emploi chez moi je n'en ai plus; je ne réponds que des objets remis aux trois adresses indiquées plus haut.

16 sep—6m PERINAUD.

P. F. DE GOURNAY, Collecteur,

No. 17, PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE St. LOUIS ET CONTI,

SE chargera de tous comptes à collecter à une commission modérée; prendra des arrangemens avec messieurs les négocians et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement ou annuellement; s'obligeant à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes fortes créances à lui confiées.

Il prendra des recouvremens pour la campagne ou toute ville de l'Etat, et instituera toutes poursuites judiciaires à ses frais.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques.

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

J. A. Beard,	A. Boisblanc,
W. T. Vigers,	J. R. Jennings,
J. H. Ashbridge,	J. A. Baudoin,
Bray & Smelser,	A. Mazureau,
Thibaut & Augustin,	Doct. J. C. Landreaux,
J. A. Baquié,	Doct. Von Poelnitz,
J. D. Lambert,	Doct. C. Faget.

10 sept—

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.

Ils se chargeront de toute espèce de recouvremens, productions, réglemens et balances de livres, copies, etc.

Dans le cas, où pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.

Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.

Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.

Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.

Nouvelle-Orléans, 20 aout 1846.

M. BERTUS,
21 aout H. RUFFIER.

ACADÉMIE DE DANSE.

MR. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au nombreuse clientelle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 115, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.

A. LAVENANT,
26 sept—3m Rue de Chartres, No 115.

EN débarquement de l'Arthémise venant de Bordeaux—34 tierçons vin Haut Barsac 1842, 27 dito Haut-Sauterne 1840, 27 dito articles supérieurs; 20 barriques vin rouge St Julien Medoc, 1842; 10 barriques vieille eau de vie cognac, 1888, qualité supérieur; 10 quarts dito do do. do.—De plus en magasin. 30 barriques vin rouge pour famille, 8 barriques vin Château Haut Brion supérieur, 1834; 20 do do do 1841; 10 do Chateau Margaux, 1837; 14 do Chateau Latour, 1837; 18 do Leoville, 1840; 60 caisses vin fin 1834 de différents crus; 72 caisses prunes sèches par 14 pobans; 8 quarts eau de vie Maglory 1825, ayant droit au drawback, 4 demi do do 1825 ayant droit au drawback, à vendre par

28 sep J. & J. TARDOS, 15, Conti

COUVERTES! COUVERTES!

RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.

Aussi couvertes pour habitation, à vendre à bas prix, par C M SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane

BAREGES pour automne et hiver—Récemment reçu par le Rubicon, un assortiment choisi de barèges riches pour robes, fraîchement venus de Paris, comprenant des couleurs foncées assez très riches pour toilette du soir.

C M SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane

RICHES Ombrelles, nouveau genre—3 caisses ombrelles très riches, venant directement de Paris, à vendre par C M SIMPSON,
1 oct 33, Chartres, enc. Douane

EN débarquement du navire EDWARD BOUSTEAD, 3 caisses coton à coudre, 3 cordes de la marque Parquharson, convenable aux marchés de la Nouvelle Orléans et du Mexique, à vendre par
9 sept DUNCAN KENNEDY, 32, rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—Reçu par le brick T. Street; 40,000 Regalias, marques Flata Unis et Fierro, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
30 sept 23 St Louis

CONFITURES de la Havane—Reçues par le brick P. Soule, 3 barils pâte et gelée de Gouyave, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
30 sept 23 St Louis

VANILLE—En débarquement du brick Princess Mary, 3 caisses Vanille de la dernière récolte, à vendre par
25 ja HEPBURN & TURPIN, 23, Royale

HUILE DE GRAISSE—20 barils de pointempe, reçus par le vapeur Pontiac, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
25 sep 23 rue St Louis

VEAUX CIRES—20 douzaines veaux de Nantes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16 sept 34, Vieille Levée

HUILE—100 paniers huile d'olive, 24 onces, d'Avignon et de Nice, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20 sept 34, Vieille Levée

VIN EN CAISSES—100 caisses de 12 bouteilles vin rouge de Haut-Brion Curcier, de la récolte de 1844, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16 sept 34, Vieille Levée

AVIS AUX CORDONNIERS.

LE soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivants:

Peaux vernis de Nys & Co;
Veaux cirés;
Maroquins noirs et en couleur;
Prunelle noire et en couleur;
Doublure en fil et en coton;
Fil à cordonnier gris et jaune, &c.

D. B. MACARTY,
23 sept 238, rue Bourbon

DEPOT DE **Dentelles et Rubans**, chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres,—Importeurs de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays.
8 sept

REÇU par le Rubicon, du Havre, et à vendre à très bas prix par les soussignés:—

50 douzaines chemises françaises en couleurs, [illegible] cachemire, hautes nouveautés, crosses, [illegible] [illegible] lons satin et casimir noir; cravates et écharpes royales, article nouveau; écharpes satin damas et [illegible], qualité supérieure; 50 douzaines gants peau blancs et noirs, première qualité; chaussettes françaises, coton écru double: bretelles françaises nouvelles.

AUSSI—Un bel assortiment de paletots doublés soie, habits et redingotes drap noir très fin.

LOISON & SILVESTRE,
9 oct 36, rue de Chartres

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux
10 barriques vin rouge, Pressac 1844,
8 do do St. Emilion 1841,

En magasin:—Vin rouge ordinaire en barriques; vin rouge vieux en caisses, vin blanc et rouge en demi-bouteilles, huile d'olive de la marque Peyrot, &c, bouchons longs et mi-longs de diverses qualités, à vendre par
28 sept R. TALAMON, 88 St Louis

E. BROWER & Co.

No 17, rue du Camp, et 64, rue Commune.

FAYENCES & PORCELAINES,

En Gros

ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail,

ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.

1 oct

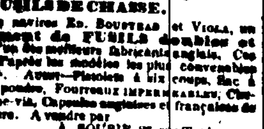

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ed. Boustead et Viola, un bel assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont faits d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. AUSSI—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux IMPERMEABLES, Cheminées et Tourne-vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par

3 oct—6m A. SOUBIE, 25, rue Toulouse.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2300 caisses formant un assortiment de chaussures fraîches et convenables à la saison, à vendre par
10 oct R. G. HOBBS, 12 Douane

CASQUETTES—10 caisses casquettes fines, en peau de loutre, pour hommes; 25 do en rat musqué; 20 do en veau marin; 20 do en drap; 10 dito même, pour enfans; 20 do pluches pour hommes et enfans; 20 do cirés, pour hommes et enfans, venant d'être reçus et à vendre par JOHN BELLOW Jnr.,
19 oct 8, rue du Canal

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de la poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucissante possède toutes les [illegible] de la poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, et guérit en quelques jours les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, enfin cette pâte par ses résultats est sans conteste le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il suffit, pour se convaincre de la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Depot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti. Aucun signature est apposée à chaque boîte. 10e

300 DE RECOMPENSE.

SERONT données à quiconque fournira aux soussignés une preuve suffisante, pour poursuivre criminellement la [illegible] qui, samedi le 3 courant, à volé sur la Levée, au débarquement du navire Arthémise, une malle en cuir, longue de 3 pieds et recouverte d'une grosse toile, marquée "80 Garthwaite, Payan & Co. No. 10 Canal St. Nlle. Orleans". Les habillemens contenus dans cette malle, ont une étiquette sur le collet avec notre nom; si cette malle venait à être offerte en vente à quelque personne, [illegible] de la faire arrêter [illegible] le voleur.

14 oct GARTHWAITE, PAYAN & Co., 10 rue du Canal

LIQUEURS—[illegible] en débarquement du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

---

CALLIGRAPHIE.

MM. DOLBEAR continuent à donner des leçons à leurs élèves jusqu'à ce que ceux ci aient acquis une écriture facile et hardie. [illegible]

[illegible]

HEURES DE LEÇONS.

De 9 heures à midi, et de 3 à 6 P.M. Les Dames écrivent de 5 à 6 P. M.
1Sept—1m

AVIS.

DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que depuis le 1er octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, et il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage et libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—10

FUSILS! FUSILS!—120 beaux fusils supérieurs reçus en consignation, à vendre à des conditions avantageuses par H DE GOER & RIFFLARD,
1 oct 21, Magasins

COTONNADES Françaises, Casimirs, &c.—Les soussignés ont reçu par le navire Rubicon, du Havre: 24 balles cotonnades nouveau style, 10 caisses casimir noir et en couleur, 1 caisse casimir Bonjean supérieur, 4 caisses velours noir et couleur, 1 dito mousseline de laine, 2 dito cachemire d'Ecosse, couleur de mode, 10 dito calicot couleur fauve bleue, raie de satin, 3 dito calicot fauve à dessins riches, 20 dito basques nouveau style, quelques flanelle Walsh supérieure, ainsi qu'un grand assortiment complet de chemises et caleçons en mérinos, pour hommes, idem en coton, chaussettes en laine, casquettes en laine pour nègre, chaussettes en mérinos noirs et blancs, demi bas laine d'agneau, idem pour hommes, gants chevreau, gants pour porteurs, superbes gants chevreau pour dames, idem filet noir, parapluies de 20 à 40 pouces, parasols riches d'un nouveau genre, mouchoirs batiste fils, idem à vignettes et brodés, idem à ourlets d'un nouveau goût, idem brodés, galons français, soie à coudre, coton en bobines, fil [illegible], &c., &c.

Venant d'être ouverts:—Shalls et écharpes de la dernière mode; le tout à vendre à très bas prix, par
H. DE GOER & RIFFLARD.
1 oct 21, Magasins.

MAGASINAGE—MAGASINAGE.

LES soussignés ont d'amples chambres pour emmagasiner 30,000 barils, ou l'équivalent, dans leurs magasins d'entrepôt et à l'abri du feu, situés rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Commerce et Julia. Ils sont également prêts à contracter avec les négociants, pour l'emmagasinage de toutes leurs marchandises durant la prochaine saison, à des termes des plus avantageux. La position de leurs magasins et les arrangements qu'ils ont pris, les mettent à même d'offrir à leurs habitués, des facilités pour recevoir ou délivrer les produits, aussi grandes si non plus grandes qu'ils pourraient trouver dans un pareil établissement de cette ville. Toutes les marchandises seront pesées et transportées, soit à la sortie ou à l'entrée des magasins, à des prix très modiques.

EMERSON, TOURNE & Co,
30 sept 156, rue Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—250 barils maquereaux frais No 3, 400 colis cacao raffiné de Boston, en grains, en morceaux et en poudre, 100 caisses blanc de baleine New Bedford, 80 sacs poivre, 30 do piment, 350 barillets clous de Boston, 200 sacs vieux café Java, 400 caisses thé, impérial, poudre à canon, Pouchong, &c., 200 milliers cigares Empériales, 10 seroons indigo Caracas.

HOBCROSS & FOSDICK,
1 oct 40, Gravier.

INDUSTRIE COLONIALE,

JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,

OFFICE 24, FENCHURCH-STREET, LONDON,

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide.
Fsept—4m

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à faire exécuter avec promptitude et soin tous autres ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cet établissement et la libéralité de ses termes offrent de grands avantages aux personnes qui désireraient contracter.

AUGUSTIN & THIBAUT,
30 sept—60 20, Vieille Levee.

Bureau des Naissances et Décès,

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il en sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-la, par l'exécuteur testamentaire; s'il en existe un; s'il n'y en a pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lorsque sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas cinq piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeront ou refuseront de se conformer aux clauses de l'acte précité.

F. M. CROZAT.
10 avril

A LOUER à dater du premier octobre, un grand magasin d'entrepôt situé rue Victoire, près du railroad. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52 Bienville
25 sept

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.

L. A. & W. BARBARIN,
8 sept No. 58, Chartres.

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain,—Cette Maison et [illegible] située à l'encoignure des rues Champs Elysées et Casacalvo, qui a été depuis fort longtemps occupée comme boulangerie, et a fait la fortune de plusieurs personnes qui en ont été locataires. Les conditions seront des plus libérales. S'adresser à D. LANATA,
21 sept 9 et 10, rue Jefferson.

A LOUER—Le 1er novembre—Le premier étage du No. 49, rue Toulouse. S'adresser à WYLIE & EGANA,
1e sept 52, Bienville

A LOUER—Le 1er novembre—Le magasin No 66, rue du Canal, occupé par MM. Vienne & Garnier. S'adresser à WYLIE & EGANA,
1e sept 11 Commune

A LOUER—Le magasin situé No. 58, rue Bienville, parfaitement distribué pour y établir un bureau. S'adresser à WYLIE & EGANA,
15 sept 52, Bienville

A LOUER, à partir du 1er octobre, la maison située rue Euterpe entre les rues Prytanée et Colysée, occupée maintenant par Mme Porter. S'adresser à WYLIE & EGANA,
15 sept 52, Bienville

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sise à l'encoignure des rues Seconde et Levee, à des conditions très avantageuses, elle rapporte un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.

Plus TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures de dit faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des Etats-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas.

JUAN BELTRAN,
28 juil Propriétaire

A LOUER—Le haut du magasin No. 68, rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à
8 aout RICKER & PEARSON, 62, Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthelemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 aout 62, Camp

A LOUER.

UN magasin rue Tchoupitoulas, attenant à la pharmacie de Barbat, encoignure Girod. Possession immédiate.

AUSSI

Une maison rue du Camp, entre Girod et Julie, attenant à la résidence de Henry McCall Esqr. Possession immédiate.

AUSSI

Une maison à étage, etc., No. 100, rue St. Jean, entre Poydras et Hévia. Possession immédiate.

AUSSI

Le Magasin No. —, dans la rangée de l'Arcade de Banks, face à la rue des Magasins. Possession au premier novembre.

AUSSI

La propriété rue du Cirque, entre Commune et Gravier, présentement occupée comme un établissement de peintres de voitures. Possession immédiate.

Les propriétés ci-dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE,
19 aout 140 rue Commune

A vendre à bon marché, pour du comptant.

UNE petite propriété dans la rue des Ursulines, à quelques îlets de la rue des Remparts. Le terrain mesure 30 pieds 5 pouces américains, sur la rue des Ursulines, sur 90 pieds de profondeur. Il contient une petite maison de trois appartements, avec cuisine, cuve &c. &c. S'adresser à P. F. DE GOURNAY,
14 oct 17, Passage de la Bourse

ARTICLES DIVERS—20 caisses huile de Flagniol, 45 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Médoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 sept 34, Tchoupitoulas

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES en fer forgé, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Maw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Boustead, des dimensions suivantes:

48 sur 18 pouces.
54 sur 20 pouces.
60 sur 22 pouces.
70 sur 26 pouces.
80 sur 28 pouces.

A vendre par WYLIE & EGANA,
15 sep 52 Bienville

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.

8 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent

HUILE D'OLIVE, Anchois &c.—En débarquement de la barque Montredon, de Marseilles, et à vendre par les soussignés:

40 paniers huile de Flagniol, en bouteilles de 24 onces
25 demi do de
50 paniers contenant 12 1/2 bouteilles,
16 caisses anchois,
30 do assorties, avec anchois.
30 do olives
20 do capres. J F BERCIER & Co
16 oct 34, Vieille Levée

RIDEAUX—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçus et à vendre par
5 oct FK. PERRET, 49 Bienville

MOUCHOIRS BATISTE—Un bel assortiment de mouchoirs batiste, venant d'être reçu et à vendre par
5 oct FK. PERRET, 49 Bienville

ABSINTHE—De première qualité, à vendre par FK. PERRET,
5 oct 49 Bienville

KIRSCH—De toute première qualité, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET,
5 oct 49 Bienville

CLOUS—1100 barillets assortis, à vendre par ROBERTS & HALL,
5 oct 75, rue Magasins.

JAMBONS—20 tierçons et 20 boucauts jambons, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
14 oct 64, Tchoupitoulas

SAINDOUX—700 barillets et 60 barils saindoux, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
14 oct 64, Tchoupitoulas

SAVON—400 caisses savon en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
14 oct 64 Tchoupitoulas

CHANDELLES—50 caisses chandelles de spermaceti (Star) en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
14 oct 64, Tchoupitoulas

POIVRE—60 sacs poivre venant d'être reçus et à vendre par HOBCROSS & FOSDICK,
20 sept 40 rue Gravier

PIMENTO—50 sacs piment, venant d'être reçus et à vendre par HOBCROSS & FOSDICK,
20 sept 40 rue Gravier

VENTES JUDICIAIRES

PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Et par F. E. Trinoo, encanteur,

Vente à l'effet d'opérer un partage.

Elizabeth Blair, épouse de J. G. Blair, vs. Wm Burton, & al.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans.—No [illegible].—En vertu de deux ordres de vente pour un partage, en date des 12 et 21 octobre courant, lancés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera offert en vente publique, par les soussignés, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le mercredi, [illegible] novembre 1846, à midi.

1o. Quatre lots de terre situés à Melpomèneville, dans cette ville de la Nouvelle Orléans, et désignés sous les numéros DIX, TRENTE, TRENTE TROIS et CENT NEUF, et ayant les dimensions suivantes, savoir: l'îlet No. DIX est borné par les rues Washington, Magazin, Adams et Bringier et mesure 300 pieds sur [illegible]. L'îlet No. TRENTE est borné par les rues [illegible], Fulton, Jefferson et Rousseau, et mesure aussi 300 pieds sur chacune de ces rues. L'îlet No. TRENTE TROIS est borné par les rues Adams, Magellan, Jefferson et Bringier et mesure aussi 300 pieds sur chacune de ces rues. Et l'îlet No. CENT NEUF est borné par les rues Franklin, Solon, Kepler et Monroe, et mesure aussi 300 pieds sur chacune de ces rues.

Ensemble avec les améliorations qui existent dessus.

N. B.—Par suite de l'empiètement du fleuve, la levée a été construite sur l'îlet No. Dix, de telle façon qu'elle occupe plus que la moitié du dit îlet. Le restant du dit îlet faisant face aux rues Adams, Magellan, Bringier, sera vendu sujet aux mêmes droits que peut avoir la succession de P. Burton à cette partie d'îlet sur laquelle est construite la levée.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans la Municipalité No. 3, de la Nouvelle Orléans, rue Casacalvo, entre celles des Champs-Elysées et Marigny mesurant trente trois pieds onze pouces et demi de face sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui existent dessus.

Conditions, comptant.

Les actes de vente seront passés par-devant Davis L. McCay, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
24 oct—3 en 3oj F. E. TRINOU, Encanteur.

Compagnie de l'Hotel St. Charles vs. W. Y. C. Dalton.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Geo. Y. Bright, juge de paix dans et pour le 4e district de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 3 novembre 1846, à midi précis au No. 107, rue Poydras, entre les rues Ste Marie et St. Charles, deux lots de livres, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. E. BELLEAU,
24 oct—, connétable du juge de paix du 4e district

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 34.—Les Maire, Aldermen et al. de la ville de la Nouvelle Orléans, vs. Veuve Quessaire, tutrice naturelle &c.—No. 35. La Municipalité No. Un vs. la même.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, mercredi, le 28 octobre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à la vente du lot de terre ci après décrit, saisi dans les dites affaires, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg Tréme, rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, mesurant soixante pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, et désigné sous le numéro QUATRE de l'îlet numéro [illegible], d'après un plan dressé par J. Pilie, et déposé en l'étude de Felix de Armas, ci devant notaire en cette ville.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
26 sept—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 7,964—Cr. de Commerce [illegible] Charles Cooper vs. Benjamin Hubert.—En vertu [illegible] fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, mercredi le 28 octobre 1846 à midi.

La négresse nommée Annica. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
26 sept—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 5,724—La Banque des Fermiers et des Marchands de Memphis vs. Franklin & Henderson—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi, 10 novembre 1846, à midi, les valeurs ci-après décrites, saisies dans cette affaire, savoir:

1o. Un Bond ou Obligation souscrite par J. W. Dabbs, de la ville de Yazoo, Miss., en faveur de Stephen Franklin, de la somme de $5,000 et au dos de laquelle [illegible] maintenant en la possession du Sherif, et sera exhibée au jour de la vente.

2o. Un chèque de la somme de $255 [illegible] Nouvelle Orléans, du 25 avril 1846, No [illegible] Payne & Harrison, sur Robb & Hoge, payable à [illegible] au porteur, le paiement duquel a été arrêté.

3o. Un certain billet de la somme de $[illegible] Nouvelle Orleans du 9 avril 1842, souscrit par [illegible] Kemp, payable à soixante jours de sa date, à l'ordre de Franklin & Henderson, [illegible]

4o. Un billet [illegible] souscrit par J. Twitchell [illegible] somme de $350, daté Nouvelle Orléans, du 23 décembre 1844 en faveur de Franklin & Henderson, sur lequel il est un crédit de $100.

5o. Et le banc No. 45, de l'Eglise Presbytérienne de la Nouvelle Orléans.

L'acquéreur devra se conformer en tous points aux clauses, conditions et restrictions mentionnées dans l'acte de vente du dit banc, passé au dit Franklin par les administrateurs de la dite Eglise, &c. [illegible] au dit acte.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
9 oct—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

François Jean Arnoult, exécuteur testamentaire [illegible] vs Louis Vivant.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 123—Mercredi le 11 novembre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente de l'esclave Janette, négresse créole, [illegible] saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS
9 oct—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 151—John R. Shaw vs. L. K. Thomas, son individuellement et comme administrateur de la succession de sa femme et comme tuteur de ses enfans mineurs.

Mercredi le 28 octobre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un writ de fieri facias [illegible] de Cour dans la [illegible] Deuxième Cour de District [illegible] je procéderai à la vente de [illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus [illegible] individuellement et comme administrateur et tuteur [illegible] CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg [illegible] de cette ville de la Nouvelle Orléans désigné [illegible] mero 24 de l'îlet numéro [illegible] bourg, déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire [illegible] ayant mesure française [illegible] de face à [illegible] La Course [illegible] cent cinquante pieds de profondeur [illegible] lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible] crédit de [illegible] au paiement de la moitié d'un bond de $425 [illegible] 20 avril 1845, à six pour cent [illegible] et la balance comptant.

JOHN L. LEWIS,
26 sept—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 24,365—George Whitney vs. Cutler Chipman—Samedi 31 octobre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles Chartres et Royale, en vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je céderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du dit Cutler Chipman, à un certain jugement d'hypothèque rendu par la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, intitulé "Cutler Chipman vs. J. B. Blache" No 152 du docket de ladite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
19 oct—3en30j shérif de la paroisse d'Orléans

O. H. Bass vs. Fruck—No. 319.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Canonge, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 24 octobre 1846, à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Victoire.

Un Cheval et une Charrette à pain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

13 oct—3en30j FRANCIS MOUNEY, Constable.

J. B. Dollhonde vs. Mlle Juliet [illegible] No. 1027.

EN vertu d'un writ de alias pluries alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. A. Canonge, cinquième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi 12 novembre 1846, à midi, au Franklin Hall, situé rue des Champs Elysées entre les rues Victoire et Morand.

L'esclave Mary, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant. FRANCIS MOUNEY,
9 oct—3en30j constable

Theophilus Freeman, subrogé et agent vs Peyroux, Arcueil & Co, dans l'affaire de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans vs Peyroux, Arcueil & Co, et Theophilus Freeman—No 4874.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique à la maison de cour de la paroisse St Bernard, samedi le 7 novembre 1846, à 11 heure A. M.

1o Tous les droits, titres et intérêts de Sylvain Peyroux dans l'ancienne société de Peyroux, Arcueil & Co.

2o Tous les droits, titres et intérêts que le dit Sylvain Peyroux a ou peut avoir dans aucune réclamation contre l'ancienne société de Thomas Barrett & Co, et celles de Barrett & Lepage, ou contre la succession de feu Thomas Barrett.

3o Tous les droits, titres et intérêts que le dit Sylvain Peyroux a ou peut avoir dans un jugement [illegible] réclamation contre Le Roy Pope de l'Alabama, qu'on dit avoir été transféré au dit Sylvain Peyroux.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant.

JOSEPH S. CUCULLU, Shérif
24 sep—3en30j de la Paroisse St Bernard

AVIS JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable T. H. Kennedy, juge—Le 19 octobre 1846—No. 16,749—P. C.—A. Morel vs. ses créanciers—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent dans dix jours à compter de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution provisoire déposé en Cour dans cette affaire, le 19 du courant, ne serait pas homologué et les fonds ne seraient pas répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, 19 octobre 1846.
LOUIS R. COURTIN
20 oct—3 en 1m Député Greffier

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Madame Veuve Thos. Miles, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de son mari Thomas Miles, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
15 oct—3en10j P. M. BERTIN, dep. greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Madame Veuve Thos. N. Boylan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de son mari Thos. N. Boylan, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
15 oct—3en10j député greffier

Succession de Marie Claire Pastiaux.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Philippe Boutin, administrateur de la succession de feue Marie Claire Pastiaux, ne serait point approuvé et homologué et les fonds cités en partie distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
15 oct—3en10j Député Greffier.

CONDUIT aux épaves de la seconde municipalité, 3me District, rue Marconi:

Une Vache noire et blanche, sans cornes, et un morceau des deux oreilles coupé.

Une Vache noire, tirant sur le rouge sur le dos, ventre blanc, une tache blanche sur les épaules, une tache blanche sur le front et les pieds de la queue blanche.

Aussi—Une jeune Jument, environ 13 mains de hauteur, marquée sur l'épaule droite d'une étampe ressemblant O L.

Si lesdits animaux ne sont point réclamés avant le 24 courant, ils seront vendus ledit jour à l'encan public par Robert Kerrison.

10 oct—3en10j J. L. WINTER, capt. Garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre celles Derbigny et Roman.

Un cheval alezan, une raie blanche au front, les deux pieds de derrière blancs, marques de harnais sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 21 octobre, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
17 oct—10 Gardien des épaves

VIN DE BERGASSE—En débarquement de la barque Montredon, de Marseilles;
80 demi barriques vin de Bergasse,
30 demi barriques do., à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
16 oct 34, Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] & DOMINGON.

AUJOURD'HUI samedi 24 octobre [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale.

Un nègre acclimaté, bon charretier, bon [illegible] et un peu charpentier, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant. 24

Vente par ordre des gardiens du port

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI 24 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de qui il appartiendra et sous l'inspection des gardiens du port.

Une caisse toile à chemises, marquée L. A. [illegible] [illegible] avariée à bord du navire Créole, de New-York.

21 oct—2

Parfaite Blanchisseuse et Repasseuse Créole.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS

IL sera vendu à l'encan, samedi, vingt quatre courant, à midi, à l'arcade de Banks.

La mulâtresse créole LOUISA, âgée de [illegible] parfaite blanchisseuse et repasseuse, domestique [illegible] son et un peu couturière, vendu pour aucun défaut [illegible] mais pour liquider des intérêts.

Conditions: moitié comptant, la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à paiement; s'il n'était pas payé à son échéance il porterait un intérêt de huit pour cent jusqu'à parfait paiement. Acte de vente par [illegible] Lucas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—2

PAR M. BARNETT, Jr

SERA vendu samedi prochain, à midi, à la Bourse St Louis, entre les rues Royale et Chartres.

La négresse nommée HONORINE, âgée de [illegible] ans, et son enfant un petit mulâtre d'environ [illegible] est bonne couturière, garde-malade d'enfans, et garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, moitié à 6 mois, billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente chez E. Barnett, notaire public.

23 oct—2

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 27 courant, à 10 heures du matin, au No. 50, rue [illegible], entre les rues Bienville et de la Douane.

Le fonds de magasin de Marchandises Sèches de M. [illegible] Javerot & [illegible]. 23 oct

Vins, Eaux-de-vie, Huile, Gin, Thes &c.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur

LUNDI, 26 courant, à 12 heures P. M., sera vendu au No. 84, rue Conti, pour compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes:

17 pipes de gin [illegible]
19 demi-pipes Eau de Vie de Champagne [illegible]
20 quarts de barriques Eau de Vie de A. S. [illegible]
24 quarts do vin de Porto, [illegible]
6 barils huile de baleine d'hiver, 17 [illegible]
42 boîtes de 6 livs. de thé poudre à canon,
39 do thé canastre,
197 do de 13 livs. de thé poudre à canon,
do de 12 livs. [illegible] Hyson,
do the Pouchong,
do the [illegible] caisses
50 do do the Oulong, 5 [illegible]
50 barils [illegible], 30 barils et demi [illegible]
25 [illegible] de familles, 6 barils [illegible]

Conditions à la vente.

VENTE D'UNE GROCERIE.

PAR SYKES & HYDE.

IL sera positivement vendu le 25 du courant [illegible] matin, à l'encoignure des rues Jackson [illegible] [illegible] comptant, le contenu d'une Grocerie [illegible] [illegible] ustensiles de cuisine et installation [illegible]

AUX HABITANS.

UN [illegible] âgé de 35 ans, arrivé depuis peu de [illegible] [illegible] et écrivant le français et l'anglais [illegible] [illegible] et désire une emploi [illegible] [illegible] rue d'Amour, encoignure [illegible]

UN [illegible] français et anglais, pouvant [illegible] [illegible] désirerait [illegible] [illegible] tout autre emploi [illegible] s'adresser rue du Canal No. [illegible]

D[illegible] [illegible] pour plusieurs années [illegible] [illegible] [illegible] famille privée. Il peut [illegible] [illegible] les recommandations. S'adresser [illegible]

CHARGEMENT DE COUVERTURES.—En [illegible] du navire Montredon, de Marseille [illegible] couvertures de 6 points, 4 do do do 8 points [illegible] supérieure 10 do 2 1/2 points; 40 do do [illegible] qualité; 30 do 3 do. Une qualité [illegible] de Z. Granier fils, de Montpellier [illegible] vendre par les agents

H. DE GOER & RIFFLARD
20 oct 21, Magasins

VINS—En débarquement de la barque Mauran [illegible]:
22 barriques vin rouge St.-Estephe Medoc,
[illegible] Margaux,
[illegible] Graves [illegible]
[illegible] St. Estephe [illegible]
36 barils vin blanc Haut Sauterne
10,000 bouchons [illegible] à vendre par
20 oct R. TALAMON, [illegible]

HUILE D'OLIVE—100 paniers huile d'olive [illegible] à vendre par
[illegible] R TALAMON, [illegible]

CAPSULES—Cinq milles, par boites [illegible] vendre par H DE GOER & RIFFLARD
20 oct 21 rue des Magasins

VERNIS de Nys & Co—2 caisses peaux vernis [illegible] à vendre par H DE GOER & RIFFLARD
20 oct 21 rue des Mag[asins]

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crus [illegible] [illegible] caisses, bon vin rouge pour famille [illegible] vin rouge et blanc [illegible] en bouteilles [illegible] de fleurs d'oranger [illegible]
20 oct R TALAMON

VIN &c.—En débarquement du Mauran [illegible] [illegible] barriques vin rouge St Julien et Médoc [illegible] cerises à l'eau-de-vie, à vendre par
20 oct RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Mauran de Bordeaux, à vendre par le soussigné:
144 barriques vin rouge.
AUG. MOLLE, rue St Louis, No.

EN débarquement du navire Montredon de Marseille, à vendre par le soussigné:
[illegible] balles bouchons pointus de 30,000 chaque
20 oct. AUG. MOLLE, Rue St Louis, No

ABSINTHE—En débarquement de la barque [illegible] de Bordeaux, 100 caisses absinthe de [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
20 oct. 11 et 15, [rue St Louis]

EN débarquement de la barque Mauran, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
156 barriques vin rouge de diverses qualités,
40 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,
60 [illegible] do do,
50 caisses absynthe suisse de Fauvage & Bro.,
10 caisses kirschwasser. G. M. LUCAS
20 oct

AVIS aux draymen—Nous ne paierons aucun [illegible] de marchandises pour nous, à moins que [illegible] un ordre écrit de nous.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
10 oct 10, rue du Canal

HABILLEMENTS EN GROS—Récemment [illegible] [illegible] vente par le soussigné un assortiment [illegible] [illegible] pour hommes et enfans, consistant en [illegible] [illegible] redingottes, gilets, sacs, etc. en drap [illegible] [illegible] pantalons en [illegible] une grande variété de chemises en coton et flanelle [illegible] [illegible] et laine do; chapeaux en toile [illegible] casquettes en peau. Les habitans sont priés de venir examiner [illegible] assortiment de hardes pour nègres [illegible] très étendu.

15 oct JOHN BELLOW Jr, rue du Canal.

TABAC—178 balles Vuelta de Abajo, pour cigares [illegible] [illegible] du brick T. Street. à vendre par
30 sept TROISGROS & LAMPEF, 96, Vieille Levée

CAFE—[illegible] nouvelle récolte, reçu [illegible] le brick T. Street, à vendre par
30 sept TROISGROS & LAMPEF, 96, Vieille Levée

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, [illegible] saucissons de Boulogne et de Lyon, qui [illegible] vendus à des termes très avantageux.

15 avril D. H. HOLMES

FARINE—[illegible] 200 barils farine [illegible] supérieure pour l'exportation, à vendre par
6 oct EMERSON, TOURNE & Co, 156, Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—500 paniers de la marque de [illegible], de la médaille d'or et de l'aigle impérial, à vendre par J. E. BEYLLE & Co
12 oct 31, rue Gravier

BALANCES—Un assortiment complet de balances des fabriques de Dearborn, de toutes dimensions pour peser sucre, le coton, le tabac &c. constamment en main et à vendre par J. E. BEYLLE & Co
12 oct 31 Gravier

ABSYNTHE—Un petit envoi de véritable absynthe suisse, en magasin et à vendre par J. E. BEYLLE & Co,
12 oct 31, rue Gravier

VINS de Porto et de Xérès—3 pipes Porto [illegible] de London Dock, et 2 [illegible] vin de Xérès, à vendre par J. E. BEYLLE & Co
12 oct [illegible]

IVRAIE.—Le soussigné a [illegible] en main [illegible] boisseaux d'ivraie [illegible] [illegible] [illegible] cette plante de fourrage, la plus [illegible] [illegible] est rougeâtre et robuste, [illegible] [illegible] saison.

Les animaux en général affectionnent l'ivraie [illegible] tant considérablement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] bons [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ordinairement, [illegible] mieux que [illegible] [illegible] fourrage. On la donne généralement comme nourritures aux chevaux. Tous les agronomes [illegible] ont la plus haute opinion de son utilité [illegible] non seulement employée en Ecosse pour [illegible] [illegible] entre les coupures de trèfles [illegible] [illegible] vient le fourrage principal du mois de [illegible] vendre. Toutes les [illegible] [illegible]

8 oct Wm DINN, 11, Commune

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE. [illegible] être de la récolte de 1846—Le soussigné [illegible] recevoir par le Navire Louisa, de New York [illegible] plus habiles horticulteurs du Nord, un grand assortiment de graines fraîches, consistant en graines de betteraves, de haricots, de carottes, de choux pommés, de laitues, d'oignon, [illegible], de concombres, de squash, de navets, de tomates, etc, qu'il vendra à un prix excessivement raisonnable. Wm. DINN,
5 oct 11, rue de la Commune

EN débarquement du navire Montredon
10 barriques vin Bargasse et Bandol,
200 paniers huile d'olive (James Plagniol) en grandes et demi-bouteilles,
100 caisses vin Muscat de Frontignan,
40 do olives vertes,
40 do cornichons,
40 do anchois,
40 do capres, à vendre par
NUMA LACOSTE,
16 oct No. 103, rue Royale

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, [illegible] figure. Elle s'est sauvée de [illegible] qui est [illegible] Mme [illegible] tin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville et la fera savoir au soussigné. L. RENICION,
282, rue St. Philippe

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité—rue Dumaine, entre Derbigny et Roman.—Une MULE [illegible], [illegible] des marques de harnais par le corps, les jambes de derrière enflées, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un Cheval bai, une petite étoile [illegible], les crins du cou et de la queue coupés, étampé [illegible] gauche illisible, sans aucune autre marque [illegible] apparente.

Si d'ici au 31 octobre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heures accoutumés, par R. Kerrison encanteur. MICHEL DUREL,
20 oct—10t Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la deuxième Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Une VACHE [illegible], quelques taches blanches, [illegible] sur l'oreille, étampée sur la croupe droite M B, sans autre marque ni étampe apparente.

Une VACHE rouge, quelques taches blanches, étampée sur la croupe droite des lettres qui ressemblent A B, sans aucune autre marque ni étampe apparente—et son suivant, blanc et roux.

Si d'ici au 31 octobre les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus au lieu et heures accoutumés, par l'encanteur R. Kerrison. MICHEL DUREL,
21 oct—10 Gardien des épaves,